

Amiens, le 19 septembre 2016

Le Recteur de l'Académie d'Amiens
Chancelier des Universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement publics et privés de
l'enseignement général, technologique et
professionnel

Mesdames et messieurs les professeurs
d'éducation physique et sportive



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des Examens
et Concours
Bureau des Diplômes
Professionnels

Dossier suivi par :
DEC3 Secteurs services et santé
M. J.-Michel COULOMBEL
Tél.
03 22 82 38 65

Gestionnaire organisation EPS
Mme Ikram AZDAD
Tél.
03 22 82 69 58

Fax.
03 22 82 39 83
Mél.
ce.dec@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens
cedex 9

Horaires d'ouverture :
08h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : Évaluation de l'Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) Session 2017

Vous trouverez ci-joints les arrêtés DEC-16-136 et DEC-16-138 relatifs aux épreuves obligatoires et facultatives d'E.P.S. s'adressant aux candidats aux baccalauréats général ou technologique inscrits à l'examen ponctuel terminal ainsi que l'arrêté DEC-13-137 précisant la liste académique des épreuves pouvant être présentées sous la forme du contrôle en cours de formation.

Pour le baccalauréat professionnel, le brevet des métiers d'art, le certificat d'aptitude professionnelle et le brevet d'études professionnelles vous vous réfèrerez à l'arrêté DEC-16-140 relatif à l'épreuve obligatoire terminale, à l'arrêté DEC-16-141 précisant la liste académique des épreuves pouvant être présentées sous la forme du contrôle en cours de formation et pour l'épreuve facultative du baccalauréat professionnel à l'arrêté DEC-16-143.

Concernant les épreuves ponctuelles terminales adaptées s'adressant aux candidats individuels comme aux candidats scolaires présentant un handicap ou une inaptitude partielle vous vous réfèrerez à l'arrêté DEC-16-139 (baccalauréats général et technologique) et à l'arrêté DEC-16-142 (examens professionnels).

Pour le recteur et par délégation,
le chef de la division des examens et concours.

Sophie LUQUET